

## Gouvernement de la République du Congo

### Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

#### « Programme d'appui à la lutte contre la pauvreté 2005-2007 »

En décembre 2004, le Gouvernement de la République du Congo a signé un Accord avec le Fonds Monétaire International au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) qui vise essentiellement à promouvoir la croissance économique et à améliorer les conditions de vie des populations, par : (i) la bonne gouvernance et la transparence dans les principaux secteurs économiques ; (ii) la construction des infrastructures économiques de base ; (iii) le développement de l'agriculture ; (iv) le financement prioritaire des projets sociaux dans l'éducation et la santé. Cette FRPC permet, entre autres, de bâtir un solide programme sur la base des orientations précisées dans le Document de stratégie de la réduction de la pauvreté (DSRP), dont la version intérimaire (DSRP-I) a aussi reçu l'aval des institutions de Bretton Woods en décembre 2004.

L'appui du PNUD à ces efforts du Gouvernement est défini dans le cadre de son Programme de Coopération 2004-2007 avec la République du Congo, programme qui comprend une composante sur la lutte contre la Pauvreté.

**Le Programme d'appui à la lutte contre la pauvreté** vise à contribuer à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), particulièrement l'objectif relatif à la réduction de la pauvreté et de la faim. Il s'agit précisément d'appuyer :

(1) *l'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté et le suivi de la pauvreté en appuyant* : (i) l'élaboration du DSRP final, (ii) des Rapports OMD et des Rapports Nationaux sur le Développement Humain du pays, (iii) la mise en place d'un système de suivi-évaluation (base de données dans le domaine social -*CongoInfo*- et d'un Observatoire de la pauvreté, (iv) et le renforcement des capacités d'études et d'évaluation dans le domaine de la pauvreté ;

(2) *l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes sectoriels et locaux de développement en appuyant* : (a) l'élaboration d'une stratégie nationale de développement du secteur privé (PMI/PME), la formation des acteurs des PMI/PME et le renforcement des capacités d'institutions d'appui aux PMI/PME, (b) l'élaboration et la mise en œuvre des plans et programmes sectoriels et locaux de développement et l'appui à des centres de services pilotes; (c) l'élaboration d'une stratégie de promotion de la microfinance et d'institutions intermédiaires, y compris la formation des acteurs et (d) le développement d'institutions locales pilotes de microfinance pour garantir et dynamiser l'économie locale, la promotion de l'initiative privée à travers par le développement du microcrédit local.

## République du Congo

Effet(s) de l'UNDAF et indicateur(s) : (L'UNDAF n'est pas encore disponible)

Effet(s) escompté(s)/Indicateur(s) : Stratégie de réduction de la pauvreté de la République du Congo adoptée et conditions de vie des populations congolaises améliorées  
Produits du PP liés aux but et ligne de service du CRS/CFP

Partenaire chargé de la mise en œuvre : Gouvernement  
(Institution désignée/Organisation d'exécution)

Autres partenaires : Banque Mondiale, Union Européenne, Afristat, BDEAC, Association des Etablissements de la Microfinance.  
(précédemment organisations chargées de l'exécution)

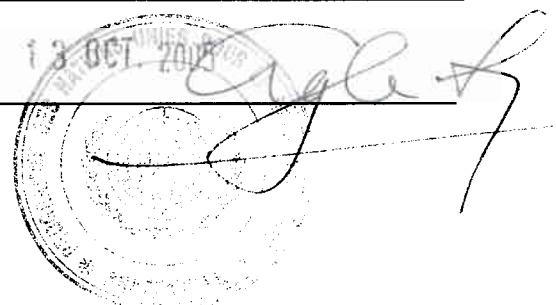
Période du programme : <b>2005 – 2007</b>
Titre du programme : <b>Appui à la lutte contre la pauvreté</b>
Numéro du projet : _____
Durée du programme : <b>3 ans</b>
Modalités de gestion : <b>NEX, ONGEX et DEX</b>

Budget global : 3 257.225 US\$
Frais de services généraux de gestion : _____
Budget total : _____
Ressources allouées : _____
• Gouvernement : _____
• Ressources ordinaires
• Autres :
- Donateur : _____
- Donateur : _____
- Donateur : _____
- Donateur : (Autres donateurs à mobiliser)
Apports en nature : _____
Budget non financé : _____

Approuvé par (Gouvernement) : Pierre Moussa, MPATLEN

Approuvé par (Partenaire chargé de la mise en œuvre) : \_\_\_\_\_

Approuvé par (PNUD) : Suzéline Agbenonci



## I. ANALYSE DE LA SITUATION

### I.1. Contexte géographique et politique

1. Située en Afrique centrale, à cheval sur l'équateur, la République du Congo s'étend sur une superficie de 342.000 Km<sup>2</sup>. Elle est limitée au Nord par le Cameroun et la République centrafricaine, au Sud par l'Angola (par l'enclave du Cabinda), à l'Est par la République Démocratique du Congo dont elle est séparée par le fleuve Congo et son affluent l'Oubangui, et à l'Ouest par la République du Gabon et l'Océan atlantique (176 Km de côte). Sa population était estimée à 3.000.000 d'habitants en 2002, avec 51% de femmes et 49% d'hommes et plus de 60% vivant dans les principales villes du pays. La densité moyenne de la population est estimée à 8,7 habitants au Km<sup>2</sup>, le taux annuel de croissance démographique à 3,2% au cours des années 1990.

Le territoire est couvert à 60% environ par la forêt. Du fait de sa situation géographique, la République du Congo est naturellement un pays de transit qui a toujours joué un rôle géopolitique important en Afrique centrale depuis la période coloniale.

2. Au cours de la décennie 1990, la situation du pays a été marquée par une instabilité politique qui a accentué la dégradation de la situation économique et sociale, amorcée depuis le milieu des années 1980. Après une transition politique marquant la fin du monopartisme en 1991, la République du Congo a connu une série de guerres successives dévastatrices. Mais depuis la signature du cessez-le feu et de la cessation des hostilités en fin 1999<sup>1</sup>, la paix est globalement revenue. Des élections présidentielles, législatives et locales ont eu lieu au cours du premier semestre de 2002. Les institutions de la République prévues par la constitution ont été mises en place. Le Gouvernement de la République du Congo s'est résolument engagé à consolider la paix, la stabilité et la sécurité. Il vient de renouer sa coopération financière avec la communauté financière.

### I.2. Contexte économique

3. **L'économie congolaise**, faiblement structurée et peu diversifiée, est basée essentiellement sur l'exploitation du pétrole et du bois, exportés principalement à l'état brut. Les autres richesses sont le cuivre, le diamant, la potasse dont l'exploitation a été arrêtée au cours des années 1970, le fer et les ressources énergétiques avec un potentiel hydroélectrique encore insuffisamment exploité.
4. La structure de cette économie<sup>2</sup> s'est profondément modifiée depuis 1960. Ainsi, la part de l'agriculture dans le PIB a baissé continuellement pour être divisée par 5 et ne représenter en 2004 que 19,5% de celle de 1960 : 27,1% en 1960, 22,2% en 1970, 11,7% en 1980, 12,9% en 1990, 4,4% en 2000. La production agricole est loin de couvrir les besoins domestiques et le pays importe pour près de 100 milliards de FCFA d'aliments.
5. Au cours de la même période, la part de l'industrie manufacturière a été respectivement de 9,2%, 1,2%, 7,5%, 8,4% et 3,5%; celle de l'industrie extractive (*essentiellement le pétrole aujourd'hui*) de 0,7% en 1960, 1,2% en 1970, 33,6% en 1980, 28,9% en 1990 et 65,5% en 2000. L'exploitation forestière a été la première ressource d'exportation du pays jusqu'en 1973, année à partir de laquelle le pétrole deviendra la principale industrie extractive et le premier poste d'exportation du pays. La production pétrolière représente 51,6% du PIB et contribue à hauteur de 69,5% aux recettes publiques en 2004, constituant un facteur de fragilité de l'économie. Elle connaît toutefois une évolution décroissante<sup>3</sup> depuis la fin des années 1990 : 4,9% en 1999, -1% en 2000, -7,5% en 2001, -1,5% en 2002, -4,9% en 2003 et 0,4% en 2004.

1 Ces Accords ont été confirmés par d'autres mars 2003, pour mettre fin aux hostilités qui persistaient dans le Pool

2 La plupart des données ont été tirées des Programmations monétaires et financières de la BEAC ou des indicateurs déterminés par nos soins à partir de ces données.

3 Cf. CNLP : Document intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, version de fin septembre 2004

6. On relève une amélioration du taux de croissance du PIB réel à partir de 2000, du fait en bonne partie de la hausse des cours du marché pétrolier et/ou de l'appréciation du dollar américain : 7,6% en 2000 ; 3,8% en 2001 ; 4,6% en 2002 ; 1,0% en 2003 et 3,7% prévu en 2004. Toutefois, les performances structurelles de l'économie ne se sont pas fondamentalement améliorées car celle-ci reste tributaire de quelques produits de rente (pétrole brut et bois) dont la vente, essentiellement à l'état brut procure la quasi totalité des ressources publiques.
7. Le pays reste lourdement endetté, avec un encours total de la dette évalué à 3.856,3 milliards de FCFA au 31 décembre 2004. Mais des efforts importants sont faits par le gouvernement pour réduire cette dette qui était de 4.322,4 milliards de FCFA en 2000. Le poids du service de la dette a considérablement diminué entre 1990 et 2002 passant de 19% à 10,8% du PIB et de 35,3 à 14,1% des exportations des biens et services.
8. Les infrastructures économiques de base qui touchent directement les conditions de vie des populations et les infrastructures collectives sont très faiblement développées et surtout en forte dégradation. Ainsi, le réseau routier, long de 17300 Km environ, qui ne comprend que 1235 Km de routes bitumées, s'est fortement dégradé et souffre de l'absence d'entretien. Les pistes rurales qui servent de voie d'écoulement des produits ruraux sont pour la plupart impraticables et concourent ainsi à la forte baisse du pouvoir d'achat des populations et à l'amplification de la pauvreté. Le réseau ferroviaire congolais (795 Km) a connu une baisse considérable du trafic, du fait de la très forte dégradation des équipements et de l'insécurité sur ses lignes depuis. Les installations portuaires, maritimes et fluviales ne sont pas épargnées par cette dégradation. Les transports aériens, très peu développés et centrés sur les deux principaux aéroports internationaux de Brazzaville et de Pointe-Noire, restent à leur tour à développer pour affronter efficacement la concurrence sous-régionale. La plupart des aéroports secondaires, qui auraient permis la desserte des populations des zones reculées, sont en mauvais état et posent des problèmes de sécurité.
9. Le système financier et bancaire se trouve dans l'incapacité de satisfaire la demande de crédit, du fait de ses faibles capacités en ressources humaines et financières ou de l'inadéquation des produits proposés à la clientèle. Mais il sied de reconnaître les efforts importants de restructuration et de privatisation entrepris depuis plusieurs années. L'investissement reste dans l'ensemble limité et le crédit à l'économie faible et pratiquement inexistant pour les populations pauvres, qui sont obligées de recourir aux structures de la microfinance qui à leur tour sont peu développées, empreintes à une expertise aux faibles capacités et à l'absence d'une politique de développement formellement élaborée. De même, le secteur privé éprouve d'énormes difficultés à se développer et les textes réglementaires qui régissent son fonctionnement sont aujourd'hui caducs par rapport aux exigences d'une économie moderne et compétitive.

### **1.3. Situation de la pauvreté humaine**

10. **La pauvreté** est comprise ici comme un état de manque qui se traduit par l'absence ou l'insuffisance d'accès à l'alimentation, à l'habillement, à l'habitat, aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi, à la représentation ou à la liberté. C'est, comme le dit le Professeur Amartya Sen<sup>4</sup> « *la dénégarion des opportunités et des choix pour accéder à une vie tolérable* ». Elle se manifeste par « *l'absence de capacités fondamentales pour fonctionner, être et faire* ».
11. Il y a lieu de noter que la République du Congo ne dispose pas encore de données fiables et globales sur la pauvreté ; la première étude sur la consommation des ménages, combinée à une enquête QUIBB, est en cours de réalisation et ses premiers résultats sont attendus en septembre 2005. Toutefois, des études parcellaires existent, qui ne fournissent que des données partielles<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> Le Professeur Amartya Sen est Prix Nobel de l'Economie 1998.

<sup>5</sup> Par exemple : (1) l'étude réalisée par la Banque Mondiale en 1995 sur la nutrition à Brazzaville et qui avait donné un taux de pauvreté de 70%. Ce chiffre a été ensuite extrapolé à l'ensemble du pays. (2) L'étude récemment menée récemment en 2003 sur la pauvreté semi-rurale dans les agglomérations de Nkayi et de Ouesso par le Centre d'études et de recherche sur les politiques économiques (CERAPE) pour le compte du PNUD.

12. Le marché du travail offre peu d'opportunités d'emplois et selon certaines estimations qui sont certainement en dessous de la réalité, le taux de chômage est passé de 19,3% en 1990 à 30,1% en 2000.
13. Le premier Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement de la République du Congo<sup>6</sup> indique que la pauvreté monétaire touche la plus grande partie de la population congolaise aussi bien en ville que dans les zones rurales. L'incidence de pauvreté (proportion des personnes pauvres) se situe autour de 50%. Le revenu moyen des congolais s'est dégradé d'environ 3,4% par an en moyenne.
14. **La malnutrition** affecte les couches les plus vulnérables de la population, particulièrement les femmes en grossesse et les personnes affectées par les conflits. L'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans était de 14 % en 2001.
15. **La mortalité infantile** reste élevée quoique globalement en recul au cours des 20 dernières années, passant de 123,8‰ en 1984, à 83‰ en 1990 puis à 81‰ en 2002, la mortalité infanto-juvénile de 110‰ en 1990 à 96,5‰ en 1999 et 108‰ en 2002. **La mortalité maternelle** était estimée à 1100 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2002. La mortalité observée au Congo est attribuée à une forte charge de morbidité due aux maladies infectieuses et parasitaires dont les principales sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques, la tuberculose le VIH/SIDA dont la prévalence au sein de la population adulte congolaise de 15 à 49 ans était de 4,2% en 2003, tout en étant conscient que la réalité va au-delà de ces chiffres car on estime à 110.000 le nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA soit 1 personne sur 25. La couverture vaccinale a baissé (de plus de 90% en 1990 à moins de 50% en 2000 pour les six maladies du PEV).
16. **En matière d'éducation**, le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 114,1 % en 1990 à 70,2 % en 2000. L'évolution est plus positive depuis la fin de l'instabilité politique puisque ce taux est remonté à 80,7% en 2002. Ces moyennes nationales cachent cependant de fortes disparités entre zones géographiques et sexes. Par ailleurs, l'indice de parité filles-garçons est passé de 92 filles pour 100 garçons en 1990 à 85 pour 100 en 1995 et 93 pour 100 en 2003. L'analphabétisme touche encore beaucoup de congolais avec un taux d'analphabétisme des adultes était de 32,9 % en 1990, 35,3 en 1995 et 17,2% en 2001. Ces chiffres cachent également une forte disparité selon le genre et les zones urbaines et rurales. Le taux net de scolarisation dans le primaire a diminué de 81,6% à 77,4% de 1990 à 2000
17. **Les conflits armés**<sup>7</sup> ont causé une crise humanitaire au Congo qui se caractérise par un nombre important de déplacés internes (un congolais sur trois entre 1997 et 1999), d'exilés (qui au bénéfice du retour de la paix sont revenus en grand nombre), des viols (3918 cas de viols officiellement recensés entre 1999 et 2002, dont 1507 filles de moins de 18 ans) et des enfants soldats (recrutés par tous les camps, dont le nombre est d'environ 5000). La République du Congo accueille également beaucoup de réfugiés (environ 110.000 personnes en 2003, soit 3,5% de la population du pays). Il convient aussi de relever que les catastrophes naturelles, notamment les inondations, touchent de manière récurrente environ 10 % de la population congolaise vivant dans les départements de la Likouala, la Cuvette, la Sangha, et les Plateaux.
18. Cette situation s'est traduite par un recul important des indicateurs composites de développement humain au cours de la dernière décennie, surtout à partir de la seconde moitié des années 1990. Comme le montre le premier Rapport National sur le Développement Humain du pays l'IDH du Congo continue de baisser depuis 1996 : -7% en 1997, -11% en 1998 et -12% en 1999 (0,441 en 1999 contre 0.50 à la fin des années 1980). Cette tendance a été confirmée par les données du dernier Rapport Mondial sur le Développement Humain 2004, qui a classé le pays au 144<sup>ème</sup> rang mondial en 2002, dans la catégorie des pays à faible Indicateur de Développement Humain avec un IDH de 0,494. De même, l'Indicateur de Pauvreté Humaine (l'IPH-1) est passé de 31,6% en 1986 à 34,5% en 1999, avec une baisse de l'espérance de vie de 52 ans en 1986 à 49 ans en 1999.

<sup>6</sup> Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement 2004, novembre 2004- République du Congo

<sup>7</sup> Les coûts des destructions des seules guerres de 1997-1998 ont été estimés par le gouvernement en 1998 à 100 milliards de FCFA

19. **En matière d'environnement**, l'exploitation des produits ligneux forestiers a entraîné une déforestation annuelle moyenne de 32.000 hectares. Le bois demeure la principale source d'énergie utilisée par plus de 90% de la population. Les émissions de dioxyde dues à l'utilisation de produits polluants sont en forte augmentation, passant de 1,46 à 30,95 tonnes entre 1995 et 2002. Pour ce qui est de l'accès à l'eau et à l'assainissement, 7% de ménages ruraux avaient accès à une eau salubre en 1990 et 17% en 2002, tandis qu'en milieu urbain, cette proportion a fortement diminué, passant de 52% et 40,7%. De plus, seulement 17% des ménages urbains avaient accès à un système d'assainissement convenable en 1990 et 14% en 2002. En ce qui concerne les ménages ruraux, cette proportion est passée de 2% à 7%.

#### **I.4. Principales causes de la pauvreté**

20. Les principales causes de la pauvreté sont les suivantes :

- L'inefficacité des politiques économiques et sociales, dirigistes, qui ont été menées depuis la fin des années 1960 et qui ont inhibé l'initiative privée et limité la propension à créer des emplois durables et à développer un capital industriel durable. La faillite des entreprises publiques a occasionné de lourdes pertes financières et d'emplois ;
- La faible diversification de la base économique qui la rend largement tributaire de l'exportation du pétrole brut ;
- La faible capacité du système éducatif et de formation à préparer les élèves et les étudiants à l'autocréation d'emplois, ainsi que l'inadéquation de la formation par rapport à l'emploi, qui est l'une des causes du chômage;
- L'insuffisante capacité du secteur financier et bancaire à financer le développement ;
- La dégradation considérable des services de base et des infrastructures de transport et de télécommunications, faute souvent de politiques de développement et d'entretien appropriées ;
- Les destructions massives causées par les guerres qui en réalité ont plus amplifié que généré la pauvreté ;
- Une affectation et une gestion des ressources non maîtrisées et des priorités d'affectation de ces ressources souvent non adaptées aux besoins réels de lutte contre la pauvreté.

#### **I.5. Réponse nationale pour la lutte contre la pauvreté**

##### **1) Réponse du Gouvernement**

21. Pour faire face à tous ces défis le Gouvernement congolais a, en mai 2000, mis en place un programme intérimaire post-conflit (PIPC 2000-2002), soutenu par le FMI qui a assisté le Gouvernement à préparer un programme à moyen terme susceptible d'être appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Ainsi, il a bénéficié en novembre 2000 de l'appui financier du FMI dans le cadre de sa politique d'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit. Le Gouvernement congolais a adopté et soumis au FMI un programme de référence en 2001, lequel a été par la suite révisé et prorogé à fin 2002. Ce programme de référence, qui devrait déboucher et sur la mise en place d'un programme triennal appuyé par les ressources du FMI, a toutefois été affecté par des obstacles d'ordre budgétaire et des impératifs de sécurité et de reconstruction.
22. Résolument engagé à consolider la paix, la stabilité et la sécurité, le Gouvernement de la République du Congo a mis en place depuis 2001 un Comité national de lutte contre la pauvreté (CNLP), présidé par le Ministre en charge du Plan. Le CNLP est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la Stratégie de réduction de la pauvreté.
23. Dans ce même but, le Gouvernement de la République du Congo a signé en décembre 2004 un Accord avec le FMI au titre de la FRPC, à hauteur de 43,5 milliards FCFA. Elle vise essentiellement à promouvoir la croissance économique et à améliorer les conditions de vie des populations, par : (i) la bonne gouvernance et la transparence dans les principaux secteurs économiques ; (ii) la construction des infrastructures économiques de base ; (iii) le

développement de l'agriculture ; (iv) le financement prioritaire des projets sociaux dans l'éducation et la santé. Cette FRPC permet, entre autres, de bâtir un solide programme sur la base des orientations précisées dans le Document de stratégie de la réduction de la pauvreté (DSRP) déclaré par le gouvernement comme le seul cadre de référence pour les interventions de ses partenaires au développement. La version intérimaire de ce document (DSRP-I) a aussi reçu l'aval des institutions de Bretton Woods en décembre 2004. Ses axes stratégiques sont :

- Consolidation de la paix et promotion de la bonne gouvernance
- Consolidation du cadre macro-économique et relance des secteurs clés
- Amélioration de l'accès aux services sociaux de base et protection sociale
- Développement des infrastructures
- Renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA

## **2) Le Parlement**

24. Lors de la Conférence Internationale des Parlementaires africains et européens tenue le 06 avril 2001 à Brazzaville, les parlementaires congolais se sont engagés à instaurer un environnement institutionnel susceptible de faciliter la mise en œuvre de politiques participatives dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, politiques permettant d'une part l'application effective des principes de bonne gouvernance, et d'autre part le renforcement des moyens et des outils de contrôle de l'action gouvernementale. Ils ont à cet effet fait les recommandations suivantes, parmi d'autres :

- L'adoption par les parlementaires d'un plan national de lutte contre la pauvreté ;
- L'installation d'un observatoire de lutte contre la pauvreté impliquant les parlementaires, les ministères concernés et la société civile, dans le but d'évaluer régulièrement l'état de pauvreté et l'avancement des programmes d'action dans ce domaine ;
- La création au sein des parlements d'une commission de lutte contre la pauvreté ;
- La mise en œuvre de tous les moyens législatifs et de contrôle parlementaire possibles pour réaliser la norme 20/20 conformément au sommet social de Copenhague ;
- Le plaidoyer en faveur des politiques sociales qui mettent l'accent sur la répartition équitable du revenu national ;
- Le renforcement des capacités des parlementaires pour une meilleure analyse des choix des priorités et des budgets subséquents ;
- Le renforcement des capacités des parlementaires dans le contrôle de l'action gouvernementale ;
- L'adoption des lois visant à atténuer les déséquilibres entre les hommes et les femmes dans les domaines économique, politique et social ;
- L'intégration du plaidoyer en faveur des droits des femmes et des enfants dans les activités des parlementaires ;
- L'intervention des parlementaires européens et des pays de l'Europe en faveur de la réduction de la dette qui constitue un véritable fardeau des pays en voie de développement.

## **3) Les Agences du système des Nations Unies (SNU) et les autres partenaires**

25. Les agences du système des Nations Unies et les autres partenaires au développement appuient le gouvernement dans le combat contre la pauvreté qui est au centre de leurs stratégies d'appui. Cet appui couvre divers domaines : le développement de la production agricole et alimentaire (FIDA, FAO, PNUD, Union Européenne, PNUD, Banque Mondiale, BIT), l'éducation primaire et secondaire (UNESCO, PNUD, Banque Mondiale, UNICEF, Coopération Française), la santé (FNUAP, OMS, UNICEF), le développement des infrastructures de base, urbaines et rurales (Coopération française, Banque Mondiale, PNUD, UNICEF, BDEAC), la

lutte contre le VIH/SIDA, la préservation et la promotion de l'environnement (PNUD, FAO), la gestion du développement (Banque Mondiale, PNUD, Union Européenne), Gouvernance macro-économique et politique (Banque Mondiale, PNUD, Italie).

26. Il faudrait noter en outre un appui technique et financier au gouvernement dans la mise en place et en œuvre des systèmes d'information, de suivi et d'évaluation des programmes et projets sur la lutte contre la pauvreté (production et diffusion de données).

#### **I.4 - Problèmes majeurs à résoudre**

27. Les problèmes majeurs auxquels la République du Congo doit faire face en matière de lutte contre la pauvreté sont les suivants :

- ❖ La faible capacité d'élaboration et d'exécution des programmes et projets porteurs en matière de réduction de la pauvreté ;
- ❖ L'insuffisance des ressources mobilisées et la faiblesse des capacités nationales pour l'absorption des fonds mobilisés auprès des différents partenaires financiers ;
- ❖ La faiblesse des données statistiques sur la pauvreté ;
- ❖ L'endettement excessif du pays ;
- ❖ L'absence d'un système d'information et de suivi - évaluation sur la pauvreté ;
- ❖ La faiblesse de la coordination et des synergies entre les différents programmes/projets aux niveaux national et local ;
- ❖ La faiblesse notoire des ressources budgétaires consacrées à la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).
- ❖ L'insuffisance marquée de l'offre des services sociaux de base et la faible capacité d'accès de la majorité de la population à ces services de base.

#### **I.5 - Bénéficiaires du programme**

28. Les bénéficiaires directs et indirects de ce programme d'appui à la lutte contre la pauvreté sont:

- La population congolaise, spécialement les communautés à la base, y compris les réfugiés ;
- Le gouvernement et particulièrement le Comité National de lutte contre la pauvreté (CNLP), son Secrétariat Technique Permanent et les Comités départementaux de lutte contre la pauvreté (CDLP) ;
- Les établissements de la microfinance et les utilisateurs de leurs services ;
- Le secteur privé (PMI/PME) ;
- Les élus locaux ;
- Les organisations de la société civile.

## **II. STRATEGIES DU PAYS ET DU PNUD**

### **II.1 - Stratégie du pays**

29. La stratégie de réduction de la pauvreté du Congo, comme nous l'avons ci-dessus indiqué, s'articule autour des cinq axes stratégiques suivants : (i) la consolidation de la paix et la promotion de la bonne gouvernance ; (ii) la consolidation du cadre macro-économique et la relance des secteurs clés ; (iii) l'accès aux services sociaux de base et la protection sociale ; (iv) le développement des infrastructures et (v) le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA.

30. L'Accord signé dernièrement par le Congo avec le FMI offre la possibilité d'un traitement de la dette aux conditions de Naples et la perspective d'une admission à l'initiative PPTE, assujettie à la bonne exécution du programme qui conduirait au traitement de la dette extérieure due aux pays du club de Paris, en trois étapes :



- Annulation dès décembre 2004 de 67% du stock des arriérés au 30 septembre et du flux du service de la dette du de la période du programme et rééchelonnement du reste sur 40 ans pour la dette officielle et sur 26 ans pour la dette garantie ;
  - Annulation dès le point de décision (probablement en juillet 2005) et 23% supplémentaire, soit un cumul de 90%, de la dette telle que définie ci-dessus ;
  - Annulation, dès le point d'achèvement (probablement en 2007, si le programme est bien exécuté) de 90% du stock de toute la dette éligible.
31. En même temps, le gouvernement est en train d'élaborer un Programme biennal d'investissements publics 2006-2007, en conformité avec la FRPC et visant à créer un « environnement économique viable ». Ce programme portera entre autres sur l'amélioration des finances publiques, le développement du secteur privé, des infrastructures de base et des secteurs sociaux.

## II.2 - Stratégie et composantes de l'appui du PNUD

32. La stratégie d'appui du PNUD relève du Programme de coopération 2004-2007 qui vise la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, en tenant compte des priorités de développement du pays, et particulièrement celles relatives à la réduction de la pauvreté. Cet appui sera fourni dans le cadre de partenariats avec les autres agences des Nations Unies et partenaires multilatéraux et bilatéraux. Ces partenariats porteront aussi bien sur l'expertise que sur la mobilisation des ressources dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets du présent programme d'appui.
33. Le PNUD et ses partenaires fourniront des services d'appui-conseil et de plaidoyer pour la mobilisation des ressources dans une approche de relation de clientèle. Il faudrait pour ce faire développer une démarche proactive permettant d'anticiper sur les besoins des clients, tout en veillant à renforcer leurs capacités ; ce qui implique une connaissance dynamique de la demande de la clientèle.
34. L'exécution des activités inscrites dans le programme sera faite par les structures techniques compétentes des ministères, les partenaires du secteur privé et de la société civile. L'unité de gestion du programme établira des contrats de sous-traitance avec les partenaires sélectionnés et veillera au développement des synergies et des complémentarités avec les interventions des autres agences du système des Nations Unies ainsi que d'autres partenaires.
35. Les principales composantes de ce programme sont :
1. L'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et au suivi de la pauvreté en appuyant : (i) l'élaboration du DSRP final, (ii) l'élaboration des Rapports OMD et des Rapports Nationaux sur le Développement Humain du pays, (iii) la mise en place d'un système de suivi-évaluation (base de données dans le domaine social - *CongoInfo*- et d'un Observatoire de la pauvreté, (iv) et le renforcement des capacités d'études et d'évaluation dans le domaine de la pauvreté ;
  2. L'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes sectoriels et locaux de développement en appuyant : (a) l'élaboration d'une stratégie nationale de développement du secteur privé (PMI/PME), la formation des acteurs des PMI/PME et le renforcement des capacités d'institutions d'appui aux PMI/PME<sup>8</sup>, (b) l'élaboration et la mise en œuvre des plans et programmes sectoriels et locaux de développement et l'appui à des centres de services pilotes; (c) l'élaboration d'une stratégie de promotion de la microfinance et d'institutions intermédiaires, y compris la formation des acteurs et (d) le développement d'institutions locales pilotes de microfinance pour garantir et dynamiser l'économie locale, la promotion de l'initiative privée à travers par le développement du microcrédit local.

<sup>8</sup> Micro, Petites et Moyennes Industries et Entreprises

### **III. ARRANGEMENTS DE GESTION**

#### **Modalité d'exécution**

36. Le programme d'appui à la lutte contre la pauvreté sera mis en œuvre selon la **modalité d'exécution nationale (NEX)**, en conformité avec les dispositions du Manuel de programmation du PNUD. Toute modification de ces dispositions fera l'objet d'une révision substantielle du document de Programme, de commun accord des parties.
37. La gestion du Programme est assurée par le Directeur Général du Plan et du Développement, en tant que Directeur National du programme, assisté d'une équipe composée d'un expert national de haut niveau et d'un Assistant VNU.
38. Le Directeur National du Programme est le Directeur Général du Plan et du Développement.
39. Cette équipe réalisera les principales tâches suivantes, sous la supervision du Directeur National du Programme :
- L'identification et la sélection des structures techniques compétentes et des partenaires chargés de l'exécution des activités ;
  - L'appui à l'établissement des plans de travail et des budgets annuels et trimestriels ;
  - Le suivi de l'exécution des activités et de la livraison des produits escomptés du programme ;
  - L'examen et l'approbation des demandes de financement soumises par les partenaires (ONGs, communautés de base, etc.) ;
  - La production des rapports narratifs et financiers trimestriels et annuels ;
  - La soumission des plans de travail, des budgets, des rapports au comité de pilotage pour examen et approbation ;
  - L'initiation et la réalisation des révisions du programme en tenant compte des orientations du comité de pilotage ;
  - La préparation des revues annuelles du programme ;
  - L'organisation et l'appui aux missions de suivi, d'évaluation et d'audit ;
  - La participation à la mobilisation des fonds.
40. Un **Comité de pilotage**, chargé de formuler des orientations sur la mise en œuvre du programme, sera mis en place pour superviser la gestion du programme, conformément aux dispositions du Manuel de Programmation du PNUD. Il examinera et approuvera les plans de travail et les budgets annuels, les rapports périodiques. Il appréciera les rapports de suivi et d'évaluation, les rapports d'audit des projets, etc. Le Comité de pilotage sera composé des membres suivants : le Ministre du Plan ou son représentant, le Représentant Résident du PNUD ou son représentant, le Secrétaire Technique Permanent du Comité National de Lutte contre la Pauvreté, les représentants des ministères du Plan, des Finances, des Petites et Moyennes Entreprises ainsi que du développement industriel, du secteur privé, de l'Association des Professionnels de la Microfinance au Congo, des représentants des organisations de la société civile, du Directeur National du Programme et de tout autre partenaire clé qui sera impliqué dans la mise en œuvre de ce programme.

### **IV. SUIVI ET EVALUATION**

41. Le suivi et l'évaluation du programme seront effectués, en conformité avec les procédures en vigueur au PNUD, sur la base d'un plan de suivi et d'évaluation qui sera élaboré et adopté par le Comité de Pilotage. L'équipe de gestion du programme, sous la supervision du Directeur National du Programme, aura la responsabilité du suivi régulier de l'exécution des activités et de la livraison des produits escomptés. Elle effectuera le suivi de la mise en œuvre de plans de travail et des budgets annuels, organisera des visites de terrain en associant, dans certains cas, des membres du Comité de pilotage et des partenaires. Elle établira des rapports d'avancement de l'exécution des activités et des rapports financiers pour rendre compte au

comité de pilotage. Ces rapports seront fournis par semestre, par an et à la fin du programme (rapport final).

42. Une **revue de programme** sera organisée chaque année pour faire le point sur l'exécution du programme, tirer les leçons et proposer des mesures correctives. Outre un contrôle interne permettant de vérifier les comptes chaque année, un audit du programme sera réalisé deux fois au cours de la période, par exemple aux 18<sup>ème</sup> et au 36<sup>ème</sup> mois de mise en œuvre du programme.
43. Une **évaluation à mi-parcours** sera faite à la fin de la deuxième année de l'exécution du programme pour apprécier le niveau et l'échelle d'atteinte des résultats escomptés. Cette évaluation portera aussi sur la pertinence du choix des bénéficiaires et surtout des stratégies adoptées pour l'exécution des activités, fournira des indications sur l'appropriation et la pérennisation des activités ainsi que la réalisation progressive des effets escomptés et l'impact attendu du programme. L'évaluation à mi-parcours offrira ainsi l'opportunité de procéder en cas de besoin à la révision ou à la définition de nouvelles orientations pour le programme.
44. Une **évaluation finale** sera organisée à la fin du programme pour apprécier le degré d'atteinte des résultats et des effets escomptés. Elle permettra de dégager et de capitaliser les leçons apprises ainsi que les meilleures pratiques qui seront utiles pour l'élaboration des nouveaux programmes.

## **V. RISQUES**

45. L'exécution efficace des activités du projet pourrait être compromise par la faible capacité d'exécution des structures nationales notamment le gouvernement et les partenaires de la société civile et du secteur privé. Toutefois, le renforcement des capacités des partenaires et l'efficacité du processus de suivi-évaluation permettront de minimiser ce risque. Un autre risque pourrait être l'interruption momentanée du programme du fait d'un événement majeur lié par exemple à des tensions sociales. Du côté du PNUD, le risque serait l'insuffisance des ressources qui ne permettrait pas alors de financer totalement le programme.

## **VI. CONTEXTE LEGAL**

46. Le présent descriptif d'assistance constitue l'instrument visé à l'article 1<sup>er</sup> de l'Accord type d'assistance de base entre la République du Congo et le PNUD, signé par les parties intéressées le 23 octobre 1976. Les révisions suivantes peuvent être apportées à ce descriptif du programme, même si elles ne sont revêtues que de la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que ce dernier s'assure que les autres parties signataires du présent descriptif du programme n'ont pas d'objection à formuler à propos des changements envisagés sur : (1) les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de projet ; (2) les révisions n'ayant pas pour effet d'apporter des modifications majeures aux objectifs, aux résultats et aux activités, mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà convenus ou à des hausses entraînées par l'inflation ; (3) les révisions annuelles obligatoires ayant pour objet de réaménager la fourniture d'apports déjà prévus, de refléter une hausse du coût des services d'experts ou d'autres coûts par suite de l'inflation ou de tenir compte du traitement préférentiel accordé pour le remboursement de dépenses des agences d'exécution.

## VII - CADRE DES RESULTATS

### Titre et numéro du programme : Programme d'appui la lutte contre la pauvreté 2005-2007

Effet escompté dans le programme pays 2004-2007: Capacité du gouvernement et de la société civile renforcée pour la réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

Indicateur d'effet : Stratégies, plans et programmes de réduction de la pauvreté, intégrant les préoccupations des OMD élaborés et mis en oeuvre  
Partenariats stratégiques :

#### Domaine d'appui

Appui à l'élaboration du DSRP final:

#### Partenaires

Comité National de Lutte contre la Pauvreté et Comités Départementaux de Lutte contre la Pauvreté, Banque Mondiale, FMI, BAD, Coopération Française, Agences du système des Nations Unies, ONGs, Université Marien Nguabi, BDEAC, Union Européenne, Agence française de développement, Direction Générale du Plan et du Développement, Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques, Autorités locales, Autres partenaires au développement, Parlement, secteur privé

Appui à l'élaboration des Rapports nationaux de développement humain et des Rapports OMD:

Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et du NEPAD, Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, Agences du système des Nations Unies, ONGs, Université Marien Nguabi, Parlement

Appui à la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation de la pauvreté aux niveaux national et local:

Comité National de Lutte contre la Pauvreté et Comités Départementaux de Lutte contre la Pauvreté, Banque Mondiale, BAD, Coopération Française, UNICEF et autres agences de l'ONU, ONGs, Université Marien Nguabi, BDEAC, Union Européenne, Direction Générale du Plan et du Développement, Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques, Parlement, Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, Autorités locales, Autres partenaires au développement

Appui au renforcement des capacités d'études et d'évaluation de la pauvreté :

Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre en œuvre des plans et programmes départementaux de développement:

Comité National de Lutte contre la Pauvreté et Comités Départementaux de Lutte contre la Pauvreté, Banque Mondiale, BAD, UNICEF et autres agences de l'ONU, ONGs, Université Marien Nguabi, BDEAC

Appui à la promotion des PMI/PME :

Ministère des PMI/PME et de l'Artisanat, Ministère du développement industriel, Comité National de Lutte contre la Pauvreté et Comités Départementaux de Lutte contre la Pauvreté, Banque Mondiale, BAD, agences de l'ONU, ONGs, BDEAC, Etablissements de microfinance, Chambres de Commerce, Associations patronales, ONUDI, BDEAC

Appui à la promotion de la microfinance:

Comité National de Lutte contre la Pauvreté et Comités Départementaux de Lutte contre la Pauvreté, Association des Professionnels de la microfinance, BDEAC, Banque Mondiale, Ministère des PMI/PME et de l'Artisanat, BAD, agences de l'ONU, ONGs, Chambres de Commerce et Associations patronales

Composante I : Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et au suivi de la pauvreté			
Résultats escomptés	Cibles	Activités	Intrants
Sous-composante I.1 : Appui à l'élaboration du DSRP final			
Premier profil de pauvreté de la République du Congo déterminé et adopté.	<p><b>Année 2005</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>150 cadres nationaux formés aux techniques d'une enquête QUIBB et d'une enquête ménages.</li> <li>Principaux indicateurs de la pauvreté humaine du Congo déterminés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actualiser le budget de l'enquête</li> <li>Former les formateurs nationaux aux techniques d'enquêtes QUIBB et ménages</li> <li>Assurer le suivi des formations et du déroulement des enquêtes</li> <li>Assurer l'exécution financière de l'enquête</li> <li>Appuyer la collecte, le traitement, l'analyse, la validation et la diffusion des données.</li> </ul>	<p>Coût Total I.1 : 1 220 384 US\$</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Experts internationaux de la Banque Mondiale sur le QUIBB et les enquêtes ménages, d'Afristat sur les enquêtes ménages</li> <li>CNLP et experts nationaux en pauvreté</li> <li>Equipements, véhicules et fournitures (par le Centre de Services du PNUD)</li> <li>Conseiller et Chargé de Programme</li> </ul>
	<p><b>Années 2005-2006</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>TDR du Cadre adopté par tous les partenaires.</li> <li>Documents de contribution des partenaires à l'amélioration de l'élaboration du DSRP final disponibles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger les TDR du Cadre et les faire valider au cours d'une réunion de tous les partenaires</li> <li>Organiser régulières des réunions de concertation</li> <li>Rédiger des comptes rendus des réunions</li> <li>Rédiger le rapport annuel de la Structure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Experts internationaux de la Banque Mondiale et du FMI sur le DSRP</li> <li>Autres partenaires impliqués (Agences des Nations Unies, France, UE, AFD, BDEAC)</li> <li>CNLP et experts nationaux</li> <li>Conseiller et Chargé de Programme</li> </ul>
	<p>Agenda et activités relatives à l'élaboration du DSRP final de la République du Congo appropriés par tous les partenaires</p>	<p><b>Années 2005-2007</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Agenda d'élaboration du DSRP final régulièrement actualisé et connu de tous les partenaires</li> <li>Bulletin d'information du Secrétariat Technique du CNLP régulièrement diffusé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer la rédaction des TDR du Bulletin d'information</li> <li>Appuyer la conception et la publication du bulletin</li> <li>Appuyer l'élaboration et la diffusion d'un agenda du DSRP qui soit approprié par tous les partenaires</li> </ul>

<p>Membres du secrétariat Technique du CNLNP (y compris les parlementaires, la société civile et les institutions de la recherche) formés sur l'élaboration participative et la mise en œuvre du DSRP final</p>	<p><b>Années 2005-2006</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• TDR du séminaire de formation adoptés par tous les partenaires.</li> <li>• Rapport de formation disponible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer la rédaction des TDR de la formation des membres du CNLNP et l'organisation du séminaire de formation</li> <li>• Appuyer la rédaction du rapport du séminaire de formation</li> <li>• Appuyer la formation des membres du CNLNP sur l'élaboration participative du DSRP final</li> <li>• Fournir un appui-conseil permanent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secrétariat Technique du CNLNP et experts nationaux en pauvreté</li> <li>- Consultants nationaux</li> <li>- Equipements, véhicules et fournitures (par le Centre de Services du PNUD)</li> <li>- Conseillers et Chargés de Programme</li> </ul>
<p>Comités Départementaux de Lutte contre la Pauvreté (CDLP) opérationnels</p>	<p><b>Année 2005-2006</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• TDR des CDLP actualisés.</li> <li>• Au moins 7 CDLP en 2005 et 4 en 2006 opérationnels et formés sur les projets.</li> <li>• Rapports d'activité annuels des CDLP disponibles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer le CNLNP dans l'actualisation des missions et tâches des CDLP</li> <li>• Appuyer la mise en place le fonctionnement et l'équipement des CDLP</li> <li>• Appuyer leur formation préliminaire aux modalités d'exécution des projets, à l'élaboration, au suivi et l'évaluation des programmes de pauvreté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CNLNP et Experts nationaux en pauvreté</li> <li>- Consultants nationaux</li> <li>- Equipements, véhicules et fournitures (par le Centre de Services du PNUD)</li> <li>- Conseillers et Chargés de Programme</li> </ul>
<p>Cadres et populations locales sensibilisés et impliqués dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du DSRP final</p>	<p><b>Années 2005-2007</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports des groupes thématiques d'élaboration du DSRP final disponibles</li> <li>• Rapports des missions de sensibilisation et des consultations participatives auprès des populations et des cadres locaux disponibles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir un appui-conseil et financier aux travaux des groupes thématiques de rédaction du DSRP final et des consultations consultatives</li> <li>• Fournir un appui-conseil et financier aux missions de sensibilisation et d'implication des populations et des cadres locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Experts internationaux de la Banque Mondiale sur le DSRP</li> <li>- Bailleurs et donateurs impliqués</li> <li>- Secrétariat Technique du CNLNP et CDLP</li> <li>- Coûts des missions</li> <li>- Conseillers et Chargé de Programmes</li> </ul>
<p>4 Rapports d'études sectorielles sur la pauvreté adoptés.</p>	<p><b>Années 2005-2006</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 rapport d'étude sur la pauvreté urbaine réalisé avec l'appui du PNUD adopté en 2005.</li> <li>• 3 rapports d'études sur le genre, la gouvernance et les causes des conflits adoptés en 2006.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer la sélection des études à financer par le PNUD</li> <li>• Appuyer l'adoption des TDR de ces études</li> <li>• Recruter des consultants et faire leur suivi</li> <li>• Appuyer le processus de validation des rapports d'études et leur transmission au gouvernement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secrétariat Technique Permanent du CNLNP</li> <li>- Experts nationaux de ministères impliqués</li> <li>- Consultants nationaux</li> <li>- Conseillers et Chargés de Programme</li> </ul>

<p>DSRP final de la République du Congo finalisé et adopté suivant un processus participatif</p>	<p><b>Années 2005-2007</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DSRP final élaboré suivant un processus participatif</li> <li>• DSRP final adopté par le Gouvernement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer l'organisation et le suivi des missions de sensibilisation ainsi que l'organisation des travaux des groupes thématiques selon un processus participatif</li> <li>• Appuyer l'alignement du cadre des dépenses du DSRP aux OMD</li> <li>• Appuyer la rédaction du DSRP final</li> <li>• Appuyer l'organisation de l'adoption par le gouvernement et de l'approbation par la communauté internationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CNLP et experts nationaux</li> <li>- Experts internationaux 5banque Mondiale, SURF PNUD Dakar) et nationaux</li> <li>- Equipements et fournitures</li> </ul>
<p><b> Sous-composante I.2 : Elaboration des Rapports Nationaux sur le Développement Humain et de Rapports OMD du pays</b></p>			
<p>Rapports Nationaux sur le Développement humain et Rapports OMD adoptés et publiés</p>	<p><b>Année 2005-2007</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2<sup>ème</sup> RNDH de la Rép. du Congo diffusé au plus tard en novembre 2005.</li> <li>• 2<sup>ème</sup> Rapport OMD de la Rép. du Congo adopté et publié au plus en décembre 2007.</li> <li>• 3<sup>ème</sup> RNDH de la Rép. du Congo diffusé au plus tard en novembre 2007.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer l'identification des thèmes des RNDH</li> <li>• Elaborer les TDR des études (RNDH et Rapports OMD)</li> <li>• Recruter des consultants nationaux (RNDH et Rapports OMD)</li> <li>• Organiser des ateliers de validation (RNDH et Rapports OMD)</li> <li>• Appuyer l'édition et l'impression des Rapports (RNDH et Rapports OMD)</li> <li>• Organiser des événements de lancement et la diffusion des rapports (RNDH et Rapports OMD)</li> </ul>	<p><b>Coût total I.2 : 158 623 US\$</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CNLP</li> <li>- Consultants et experts nationaux</li> <li>- Points focaux OMD et RNDH des agences ONU</li> <li>- Conseillers et chargés de Programme</li> <li>- Equipements et Fournitures</li> </ul>

Sous-composante I.3 : Appui à la mise en place de systèmes de suivi local	Année 2005-2007	Année 2005-2007	Coût Total I.3 : 183 522 US\$
Observatoire National de la Pauvreté du Congo mis en place et opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TDR de l'Observatoire élaborés et adoptés en 2005.</li> <li>• Cadre institutionnel de l'observatoire adopté et mis en place en 2005</li> <li>• Observatoire de la pauvreté de la Rép. du Congo mis en place et opérationnel dès 2006.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer la rédaction des TDR (cadre institutionnel et fonctionnement de l'observatoire)</li> <li>• Recruter des consultants pour proposer les caractéristiques de la base (type d'indicateurs et leurs interrelations)</li> <li>• Appuyer la mise en place d'une task force pour les travaux de préparation et d'installation de l'observatoire</li> <li>• Organiser un atelier de validation participative de CongoInfo</li> <li>• Assurer un plaidoyer auprès des décideurs nationaux et des partenaires</li> <li>• Contribuer à l'équipement et à l'installation de l'Observatoire</li> <li>• Appuyer la réalisation des missions d'imprégnation d'expériences à l'étranger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Experts internationaux sur l'Observatoire (UNDESA, Banque Mondiale et autres Bureaux du PNUD)</li> <li>- Communautés de base</li> <li>- Conseillers et Chargés de Programme PNUD et UNICEF</li> <li>- Secrétariat Technique du CNLP</li> <li>- Autres bailleurs et donateurs impliqués (BAD, etc.)</li> <li>- Consultants et experts nationaux</li> </ul>
Base nationale de données CongoInfo mise en place et opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Année 2005-2007</li> <li>• Cadre institutionnel de la Base CongoInfo validé en 2005.</li> <li>• Format de la base CongoInfo validé en 2006.</li> <li>• CongoInfo opérationnel en 2007.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédiger les TDR des consultants (nationaux et internationaux) et les recruter</li> <li>• Appuyer la mise en place d'une task force pour les travaux de préparation et d'installation de CongoInfo</li> <li>• Appuyer la réalisation des missions d'imprégnation d'expériences à l'étranger</li> <li>• Organiser un atelier de validation participative du cadre institutionnel et du fonctionnement de CongoInfo</li> <li>• Assurer un plaidoyer auprès des décideurs nationaux et des partenaires</li> <li>• Contribuer à l'équipement et à l'installation de CongoInfo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Experts internationaux (Banque Mondiale, BenInfo, DevInfo, UE et autres Bureaux du PNUD)</li> <li>- Conseillers et Chargés de Programme PNUD et UNICEF</li> <li>- Secrétariat Technique du CNLP</li> <li>- Autres bailleurs et donateurs impliqués (BAD, etc.)</li> <li>- Consultants et experts nationaux et internationaux</li> <li>- Equipements et fournitures</li> </ul>



<p>Système de suivi et d'évaluation de la pauvreté au niveau communautaire (SEPC) mis en place et opérationnel dans plusieurs villes (Pointe Noire, Brazzaville, Ouessou, Nkayi, etc.).</p>	<p><b>Année 2005-2007</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• TDR des SEPC élaborés et adoptés en 2005.</li> <li>• Cadres institutionnels des SEPC formulés en 2005</li> <li>• SEPC de la Rép. du Congo mis en place et opérationnels dès 2006.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédiger les TDR (cadre institutionnel des SEPC)</li> <li>• Recruter des consultants pour proposer les caractéristiques des bases de données des SEPC (type d'indicateurs et leurs interrelations, en conformité avec l'Observatoire National)</li> <li>• Appuyer la réalisation des missions d'imprégnation à l'étranger</li> <li>• Appuyer la mise en place des équipes de travail de préparation et d'installation des SEPC</li> <li>• Organiser des ateliers de validation participative des SEPC</li> <li>• Assurer un plaidoyer auprès des décideurs nationaux et locaux ainsi que des partenaires</li> <li>• Appuyer l'équipement et l'installation des SEPC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Experts internationaux sur l'Observatoire (UNDESA, Banque Mondiale et autres Bureaux du PNUD)</li> <li>- Coopération canadienne et autres bailleurs/donateurs impliqués (BAD, etc.)</li> <li>- Mairies de Brazzaville, de Pointe Noire, de Ouessou, de Nkayi, etc.</li> <li>- Conseillers et Chargés de Programme PNUD et UNICEF</li> <li>- Secrétariat Technique du CNLP</li> <li>- Consultants et experts nationaux et internationaux</li> <li>- Equipements et fournitures</li> </ul>
<p><b>Sous-composante I.4 : Appui au renforcement des capacités d'études et d'évaluation de la pauvreté</b></p>			
<p>150 experts du gouvernement et des ONG, d'institutions de recherche formés sur la base de données Congo Info</p>	<p><b>Année 2005-2007</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 personnes formées sur l'utilisation de CongoInfo en 2006.</li> <li>• 70 personnes formées en 2007.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer les supports pédagogiques</li> <li>• Appuyer l'organisation et l'animation de la formation</li> <li>• Fournir un appui-conseil</li> <li>• Co-organiser des missions d'imprégnation à l'extérieur de concert avec d'autres partenaires</li> </ul>	<p><b>Coût total : 4 : 63 044 US\$</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Experts internationaux (Banque Mondiale, BenInfo, DevInfo, UE et autres Bureaux du PNUD)</li> <li>- Conseillers et Chargés de Programme PNUD et UNICEF</li> <li>- Secrétariat Technique du CNLP</li> <li>- Autres bailleurs et donateurs impliqués (BAD, etc.)</li> <li>- Consultants et experts nationaux</li> </ul>
<p>60 experts nationaux et locaux formés sur la gestion d'un observatoire de la pauvreté et d'un SEPC</p>	<p><b>Année 2005-2007</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 personnes formées en 2006 et 30 personnes formées en 2007.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer des supports pédagogiques</li> <li>• Appuyer l'organisation et l'animation de la formation</li> <li>• Fournir un appui-conseil</li> <li>• Co-organiser des missions d'imprégnation à l'extérieur de concert avec d'autres partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Experts internationaux (Banque Mondiale, BAD, UNDESA et autres Bureaux du PNUD)</li> <li>- Conseillers et Chargés de Programme PNUD</li> <li>- Secrétariat Technique du CNLP</li> <li>- Consultants et experts nationaux</li> <li>- Equipements et fournitures</li> </ul>

<p>100 experts nationaux formés sur l'élaboration et la gestion des programmes et projets de développement conformes aux OMD.</p>	<p><b>Année 2005-2007</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 personnes formées en 2005 et 70 personnes formées en 2006</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer l'identification des besoins de formation</li> <li>• Appuyer l'organisation et l'animation de la formation</li> <li>• Appuyer le suivi de la formation</li> <li>• Fournir un appui-conseil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Experts internationaux (SURF PNUD et autres Bureaux du PNUD) et PNUD Congo</li> <li>- Secrétariat Technique du CNLP</li> <li>- Autres bailleurs et donateurs impliqués (BAD, etc.)</li> <li>- Consultants et experts nationaux</li> <li>- Equipements et fournitures</li> </ul>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Composante II : Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes sectoriels et locaux de développement

Sous-composante II.1 : Appui à l'élaboration des politiques et programmes sectoriels et locaux de développement		Coût total III.1 : 395 652 US\$
<p>Au moins 5 plans départementaux de développement élaborés et adoptés suivant une approche participative</p>	<p><b>Années 2005-2007</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 Plans de développement départementaux adoptés par les Conseils des Départements en 2006</li> <li>• 3 Plans de développement départementaux adoptés par les Conseils des Départements en 2007</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Experts et consultants nationaux</li> <li>- CNLP, Communautés de base, Experts départementaux,</li> <li>- PNUD Congo</li> <li>- BDEAC, UNICEF,</li> <li>- Fournitures et équipements</li> </ul>
Sous-composante II.2 : Appui à la mise en œuvre des politiques et programmes sectoriels et locaux de développement		Coût total III.2 : 796 687 US\$
<p>Cadre réglementaire de l'exercice des activités des PMI/PME actualisé et adopté par le Gouvernement</p>	<p><b>Années 2005-2007</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre réglementaire de l'exercice des activités des PMI/PME validé au cours d'un Atelier participatif en 2005.</li> <li>• Cadre réglementaire des PMI/PME adopté par le Gouvernement en 2005.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Experts nationaux et de l'ONUDI</li> <li>- Consultants nationaux</li> <li>- Fournitures et équipements</li> <li>- CNLP</li> <li>- Chambres de Commerce</li> <li>- Associations patronales</li> </ul>
<p>Décideurs politiques et experts congolais sensibilisés sur l'esprit d'entreprise, l'atteinte des OMD et la nécessité d'un dialogue permanent entre l'Etat et les entreprises</p> <p>Dialogue entre autorités publiques et secteur privé renforcé</p>	<p><b>Années 2005-2007</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 200 cadres techniques et décideurs politiques formés sur la culture d'entreprise et le rôle des acteurs publics dans la promotion du secteur privé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultants nationaux ; Experts nationaux et de l'ONUDI</li> <li>- Fournitures et équipements</li> <li>- CNLP, Chambres de Commerce, Associations patronales.</li> <li>- Conseillers au Programme</li> <li>- Coopération française</li> </ul>

<p>Stratégie de promotion du secteur privé élaborée et adoptée selon un processus participatif</p>	<p><b>Année 2005-2007</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie de promotion des PMI/PME validé de manière participative au cours d'un atelier en 2005</li> <li>• Stratégie de promotion des PMI/PME adoptée par le gouvernement en 2006</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer la rédaction des termes de référence des groupes de travail chargés de rédiger le draft de la stratégie</li> <li>• Appuyer la mise en place et le fonctionnement dynamique de ces groupes de travail</li> <li>• Appuyer la collecte de données nécessaires</li> <li>• Recruter des consultants nationaux</li> <li>• Appuyer l'organisation d'un Atelier de validation de la Stratégie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultant international</li> <li>- Experts et consultants nationaux</li> <li>- Association des Professionnels de la Microfinance</li> <li>- Equipements et fournitures</li> <li>- Secrétariat Technique Permanent du CNLP</li> <li>- Coopération française</li> </ul>
<p>100 cadres des PMI/PME, du Gouvernement et des établissements de la Microfinance formés à la formulation, à la gestion, au suivi et à l'évaluation des microprojets financés par les institutions de la Microfinance</p>	<p><b>Années 2005-2007</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 cadres formés en 2006</li> <li>• 50 cadres formés en 2007</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer l'identification des besoins de formation</li> <li>• Appuyer l'élaboration des supports pédagogiques</li> <li>• Appuyer l'organisation et l'animation et le suivi</li> <li>• Fournir un appui-conseil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secrétariat Technique du CNLP</li> <li>- Experts et consultants nationaux ou internationaux</li> <li>- Chambres de Commerce de Pointe Noire et de Brazzaville, BDEAC</li> <li>- Fournitures et équipements</li> </ul>
<p>3 Centres pilotes de services d'appui aux organisations communautaires de production et de commercialisation mis en place</p>	<p><b>Années 2005-2007</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 centre pilote mis en place en 2006</li> <li>• 2 centres pilotes mis en place en 2007</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer la rédaction des termes de référence des centres</li> <li>• Recruter des consultants pour l'évaluation des besoins des organisations communautaires et déterminer les domaines prioritaires d'appui</li> <li>• Développer le plaidoyer au niveau local pour l'adhésion des principaux acteurs aux initiatives pilotes</li> <li>• Appuyer la mise en place de ces centres pilotes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CNLP, experts et consultants nationaux ou internationaux, BDEAC, Chambres de Commerce</li> <li>- Autorités locales et organisations communautaires ; Structures d'appui au développement du secteur privé existante</li> <li>- Fournitures et équipements</li> <li>- Coopération française</li> </ul>
<p><b>Sous-composante II.3 : Appui à la promotion de la Microfinance en République du Congo</b></p>			
<p>Stratégie de promotion de la microfinance élaborée et adoptée selon un processus participatif</p>	<p><b>Année 2005-2007</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie de promotion de la Microfinance adopté de manière participative au cours d'un atelier en 2005.</li> <li>• Stratégie de promotion de la Microfinance adopté par le gouvernement en 2006.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer la rédaction des TDR des groupes de travail chargés de rédiger le draft de la stratégie</li> <li>• Appuyer la mise en place et le fonctionnement dynamique de ces groupes de travail ainsi que la collecte de données nécessaires</li> <li>• Recruter des consultants nationaux</li> <li>• Organiser un Atelier de validation de la Stratégie</li> </ul>	<p><b>Coût Total II.3 : 412 396 US\$</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultant international et experts nationaux</li> <li>- Association des Professionnels de la Microfinance</li> <li>- Equipements et fournitures</li> <li>- BDEAC, Conseillers et Chargés au Programme</li> </ul>

<p>Année internationale du Microcrédit en République du Congo célébrée avec succès</p>	<p>Rapport sur la célébration de l'année internationale du Microcrédit au Congo disponible</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer l'élaboration du programme et l'organisation des événements majeurs sur la célébration de l'année internationale du microcrédit</li> <li>• Appuyer l'élaboration du rapport sur la célébration de l'année internationale du Microcrédit au Congo</li> <li>• Fournir un appui-conseil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultant international</li> <li>- Experts nationaux et de l'AEPMF</li> <li>- Equipements et fournitures</li> <li>- BDEAC, PNUD Congo</li> </ul>
<p>70 cadres des établissements de la microfinance du Congo formés sur les techniques d'analyse financière et comptable dans le domaine de la microfinance</p>	<p><b>Années 2005-2007</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 cadres formés en 2005</li> <li>• 40 cadres formés en 2006.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer l'identification des besoins de formation</li> <li>• Appuyer l'organisation des ateliers de formation</li> <li>• Fournir un appui-conseil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CNLP, experts et Consultants nationaux</li> <li>- CAPAF, BDEAC, secteur privé</li> <li>- Fournitures et équipements</li> </ul>
<p>5 institutions pilotes de microfinance dynamisées/consolidées pour garantir le crédit local et dynamiser l'économie locale.</p>	<p><b>Années 2005-2007</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre organisationnel de ces institutions locales de microcrédit élaboré en 2005</li> <li>• Cadre organisationnel adopté en 2006.</li> <li>• 3 institutions locales de microfinance dynamisées ou consolidées en 2006 et 2 institutions locales en 2007</li> <li>• Gestionnaires des institutions de microfinance formés sur la promotion du microcrédit en 2006</li> <li>• En 2007, au moins 100 microcrédits accordés et au moins 65 en cours de remboursement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer l'élaboration des termes de référence du Cadre organisationnel des institutions locales de microfinance</li> <li>• Recruter des consultants pour la réalisation des études de diagnostic et viabilité de ces institutions locales</li> <li>• Appuyer l'élaboration et la validation du cadre organisationnel</li> <li>• Appuyer l'élaboration des manuels de procédures des institutions pilotes de microfinance</li> <li>• Appuyer la mise en place des institutions pilotes</li> <li>• Développer le plaidoyer au niveau local pour l'adhésion aux institution pilotes</li> <li>• Appuyer la formation des gestionnaires des institutions locales pilotes de microfinance (LPM)</li> <li>• Appuyer l'organisation et le fonctionnement de ces institutions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultant international</li> <li>- CNLP et experts nationaux</li> <li>- Experts de l'Association des Professionnels de la Microfinance</li> <li>- Autorités et organisations communautaires</li> <li>- Equipements et fournitures</li> <li>- BDEAC</li> <li>- Structures d'appui au développement du secteur privé existantes</li> </ul>